

Décision n° 2017/01-07
relative à la demande de l'École supérieure angevine
d'informatique et de productique (ESAIP)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique

Nom de marque / nom d'usage : **GROUPE ESAIP**

Ecole privée reconnue par l'Etat

Académie : Nantes

Sites : Angers (49180 Saint-Barthélemy-d'Anjou) et Grasse

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des habilitations précédentes

Décision n° 2014/06-02

Objet

Dossier E : Demande de l'école :

- Relocaliser les deux premières années de la formation dans la spécialité « Sécurité et prévention des risques », FISE : de Grasse vers Aix-en-Provence,
- Implanter un cycle préparatoire intégré identique à celui délivré à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

La CTI a demandé à l'école de produire un dossier simplifié présentant le nouvel environnement envisagé (scientifique, économique, locaux, personnels) et les perspectives de développement (moyens en conséquence) pour la formation dans la spécialité Sécurité et prévention des risques.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'École supérieure angevine d'informatique et de productique,
- Vu le rapport établi par Olivier GENDRY (membre de la CTI et rapporteur principal), Marie-Véronique LE LANN et Elisabeth CREPON (membres de la CTI) et présenté lors de la séance plénière du 10 janvier 2017,
- Entendus Christophe ROUVRAIS, directeur général de l'ESAIP et Claire FISCHER, directrice déléguée de l'antenne Méditerranée de l'ESAIP,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Caractéristiques globales

L'École supérieure angevine d'informatique et de productique (ESAIP) constitue l'une des structures du Groupe ESAIP au même titre que l'Institut supérieur (SUP'ESAIP) et le Centre de formation Continue (CFC ESAIP).

L'ESAIP, établissement privé sous statut associatif, a été habilité à délivrer le titre d'ingénieur diplômé à partir de la rentrée 1998.

Depuis le renouvellement périodique de l'habilitation en 2014, la formation d'ingénieur, en 3 ans, se décline en deux spécialités :

- « Informatique et réseaux » accessible en formation initiale sous statut d'étudiant (16 diplômés en 2015)
- « Sécurité et prévention des risques », en formation initiale sous statut d'étudiant
- « Sécurité et prévention des risques », en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue

L'école est positionnée sur 2 sites : celui d'Angers où se déroule l'ensemble des 3 années de la formation de toutes les spécialités et celui de Grasse qui héberge les 2 premières années de la spécialité « Sécurité et prévention des risques » (étudiant).

Un cycle préparatoire de 2 ans, en recrutement post-bac, a été ouvert à la rentrée 2014, uniquement sur le site d'Angers.

A la rentrée 2015 l'école accueillait 470 élèves-ingénieurs ; elle a recruté 151 élèves dont 37 au niveau Bac et a diplômé 138 ingénieurs (dont 125 dans la spécialité « risques »). L'objectif de l'école serait d'atteindre une taille de 1150 étudiants pour la rentrée 2020.

Projet d'évolution de l'institution

Dans la décision d'accréditation prise en 2014, la Commission avait formulé plusieurs recommandations portant notamment sur la spécialité « Sécurité et prévention des risques » (positionnement de la formation, volume horaire, exigence de niveau d'anglais) : celles-ci ont été suivies d'actions. La formalisation de la démarche qualité est en cours.

Par ailleurs, la Commission recommandait à l'école de : « formaliser une démarche de développement sur le site de Grasse ».

Constatant l'impossibilité de faire évoluer l'implantation de l'école sur le site de Grasse, une nouvelle localisation a été recherchée.

Le projet présenté consiste à :

- 1) Relocaliser sur le site d'Aix-en-Provence (13) dans des locaux partagés avec l'ESSCA, école de commerce et de management, dont le siège est également à Angers
- 2) Transplanter les deux premières années du cycle ingénieur de la formation « Sécurité et prévention des risques », sous statut étudiant
- 3) Ouvrir un cycle préparatoire sur ce site

La dernière année du cycle ingénieur fera l'objet d'un regroupement des étudiants sur le site de Saint-Barthélemy-d'Anjou (Angers) comme actuellement.

Le cycle préparatoire intégré, de 20 élèves, sera aussi ouvert dès la rentrée 2017 :

- recrutement via APB et le concours Puissance 11 pour les Terminales S
- concours sur dossier et entretien pour les Terminales STI2D, STAV et STL.

L'objectif de l'école serait d'atteindre sur le site en 2020 un effectif de 140 étudiants (2x20 en cycle préparatoire, 2x50 en cycle ingénieur). A l'ouverture, en septembre 2017, l'effectif serait de 65 étudiants.

Dans les locaux partagés avec l'ESSCA, l'ESAIP disposerait en propre de 307 m², ce qui apparaît trop peu pour une cible à 140 étudiants.

A l'ouverture, le site compterait 3 enseignants permanents et 7 à l'horizon 2020.

Il s'agira sur le site de réimplanter la formation existante à Grasse (cycle ingénieur) et de dupliquer ce qui se fait à Angers (cycle préparatoire).

Mots clés de la formation dans la spécialité Sécurité et prévention des risques, définis par l'école

Management QHSE, Maîtrise des énergies, Gestion des risques industriels et naturels, Environnement, Economie circulaire

Ultérieurement, l'école envisage d'implanter la totalité du cycle ingénieur sur ce site.

Synthèse de l'évaluation du transfert de site de Grasse à Aix-en-Provence

Points forts

- Soutien des entreprises locales
- Partenariat avec l'école de commerce : ESSCA
- Réactivité de la direction et des différentes parties prenantes
- Accompagnement et suivi des apprenants
- Environnement de travail de bonne qualité
- Bons dialogue et climat social
- Expérience de gestion d'une formation multisites

Points faibles

- Exiguïté des locaux aixois contraignant un possible développement
- Absence de laboratoires et de plateformes technologiques
- Ancrage recherche à recréer

Opportunités

- Existence d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche à Aix-en-Provence
- Vivier important d'entreprises locales potentiellement intéressées
- Spécialisation du site sur des expertises de niche en lien avec l'environnement local

Risques

- Partenariat entreprise en cours de contractualisation
- Difficultés à déployer une antenne recherche ESAIP avec les partenaires potentiels de recherche du sud de la France
- Initiation à la recherche et à l'innovation dépendante des partenariats recherche en devenir
- Effort pour mettre le site d'Aix-en-Provence au même niveau de qualité et/ou de prestations par rapport au site historique de Saint-Barthélemy-d'Anjou
- Hétérogénéité des recrutements en cycle préparatoire interne

La Commission note la réactivité de la direction de l'établissement pour donner de nouvelles perspectives à la formation « Sécurité et prévention des risques » et pour trouver une nouvelle implantation offrant de meilleures perspectives en région PACA.

Il lui importe que celle-ci apporte aux élèves-ingénieurs un environnement de formation adéquat et de qualité comparable à ce qui existe sur le site d'Angers tant au niveau des locaux, que de l'environnement scientifique, technologique, humain et culturel.

En conséquence,

Premièrement, la Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire sollicité lors suivi périodique (DECISION N° 2014/06-02), relatif d'une part à la situation de la spécialité Sécurité et prévention des risques (recrutement et à l'accès à l'emploi), d'autre part sur la prise en compte de l'ensemble des recommandations.

Deuxièmement, la Commission des titres d'ingénieur prend acte de la fermeture du site de Grasse.

Troisièmement, la Commission autorise **le transfert de la formation du site de Grasse au site d'Aix-en-Provence et décide modifier comme suit l'accréditation en cours dont bénéficie** l'Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique (ESAIP), accréditation à délivrer le titre suivant, pour la durée restante de 3 ans, à compter du 1er septembre 2017 :

« Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique »
dans la spécialité « **Sécurité et prévention des risques** »
en formation initiale sous statut d'étudiant
sur le site d'Angers
et, pour les deux premières années du cycle ingénieur, sur le site d'Aix-en-Provence

Quatrièmement, la Commission autorise l'ouverture d'un cycle préparatoire interne sur le site d'Aix-en-Provence.

Ces décisions sont assorties d'une **injonction** à donner des perspectives sérieuses d'installation et de développement sur le site d'Aix-en-Provence au niveau adéquat pour y dispenser la formation d'ingénieur : l'école adressera au Greffe de la CTI, pour le 15 octobre 2017, un rapport décrivant le plan d'actions établi à cette fin et l'état des réalisations. Ce rapport décrira notamment les réalisations et les perspectives en termes de locaux, de moyens humains et matériels, de conventionnement dans le domaine scientifique et technique.

Ces décisions s'accompagnent des **recommandations** suivantes :

- Achever le déploiement de la démarche qualité de l'école, en prenant en compte l'ouverture du site Aix-en-Provence.
- Tracer des perspectives d'ancrage recherche pour les enseignants recrutés sur Aix-en-Provence.
- Veiller à mettre en œuvre toutes les conditions R&O 2016 relatives aux formations multisites.
- Créer les conditions de réussite pour les recrutés titulaires d'un baccalauréat « ST »

Délibéré en séance plénière à Paris, le 10 janvier 2017.

Membres participant aux débats :

Mesdames et Messieurs Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Nathalie CAYOT, Hervé COPPIER, Élisabeth CREPON, Philippe COURTIER, Hervé DEVRED, Florence DUFOUR, Jeanne DUVALLET, Agnès FABRE, Olivier GENDRY, Gabriel HENRIST, Sandrine JAVELAUD, Anne-Marie JOLLY, Jean-Yves KOCH, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, William LIS, Laurent MAHIEU, Christophe MEUNIER, Joël MOREAU, Patrick OBERTELLI, Marc PEYRADE, Delphin RIVIERE, Manuel SAMUELIDES, Georges SANTINI, Jacques SCHWARTZENTRUBER, Agnès SMITH et Jean-Marc THERET

Approuvé en séance plénière à Paris, le 8 février 2017.



Le président
Laurent MAHIEU



Le secrétaire greffier
Sylvie AMBLARD



Le rapporteur principal
Olivier GENDRY